

# Code d'éthique de MAM autour de la maternité

# Table des matières

Objectif	• 3
Préambule	• 3
Les valeurs qui animent MAM	• 4
Responsabilités morales	• 5
Pour les personnes qui fréquentent MAM	• 6
À l'égard des bénévoles MAM	• 6
À l'égard de nos collègues de travail	• 7
À l'égard de MAM	• 7

# Code d'éthique de MAM

## Objectif

Suite à une démarche collective, les membres de MAM se dotent d'un code d'éthique afin de se donner un outil de référence relatif aux questions d'ordre moral. Tous les membres de MAM doivent adhérer à ces règles pour participer à la vie de MAM. Cette ratification commune renforce l'engagement de chacun envers la philosophie de MAM.

## Préambule

MAM autour de la maternité est un organisme communautaire autonome qui œuvre en périnatalité depuis 1981 et qui a pour mission d'accueillir, de renseigner et d'accompagner les femmes et leur famille durant cette période de leur vie. Au fil des ans, MAM s'est bâti une réputation d'organisme responsable et crédible auprès de sa clientèle, de ses partenaires et du milieu de la santé. Bien des efforts ont été déployés par les membres de MAM pour faire reconnaître les principes qui nous animent.

La majorité des membres de MAM étant des femmes, le genre féminin est utilisé dans le but d'alléger le texte.

# Les valeurs qui animent MAM

Par ces règles d'éthique, MAM poursuit sa mission d'offrir des services de qualité tout en assurant à sa clientèle ainsi qu'à ses membres une pleine reconnaissance de leurs droits et aussi de leurs devoirs.

Le présent document concerne toute les membres car elles sont toutes responsables, à divers degrés, de l'image de MAM. Chacun est appelé à s'engager officiellement à respecter les règles d'éthique de MAM. Ces règles s'enracinent dans des valeurs qui guident les choix et la réflexion de l'organisme.

---

## ACCUEIL :

Importance accordée à une manière d'être et d'agir qui démontre de l'ouverture et de la disponibilité envers l'autre ainsi que le désir d'aller à sa rencontre.

## ENGAGEMENT:

Importance accordée à la participation active de chacune qui permet à l'organisme et à ses membres de bénéficier de ses talents, de ses compétences et de sa disponibilité.

## RESPECT:

Manière d'être et d'agir par laquelle une personne manifeste aux autres de la considération et sa conviction que tous sont égaux, dignes et méritent d'être acceptés tels qu'ils sont.

## INTÉGRITÉ:

Importance accordée à la franchise, à l'honnêteté et à l'authenticité dans les relations interpersonnelles ainsi que dans les choix et les actions reliés aux rôles qu'une personne accepte d'assumer.

## AUTONOMIE :

Importance accordée au fait de faire ses propres choix, d'assumer des responsabilités, de se donner des buts ainsi que de mettre en place des actions pour les réaliser tout en tenant compte de son potentiel et de ses compétences.

## EMPATHIE :

Manière d'être et d'agir qui permet à une personne de se mettre à la place de l'autre, de l'écouter et d'accueillir son expérience et ses sentiments sans jugement.

---

## Les responsabilités morales

Les personnes qui s'engagent au sein d'un organisme communautaire le font pour différentes raisons, ont des valeurs qui leur sont propres et jouent des rôles différents. L'organisme est composé de l'ensemble de ces personnes : membres, bénévoles, conseil d'administration et équipe de travail. Afin d'actualiser la mission et les valeurs d'un organisme, il est primordial que toutes comprennent d'abord le rôle de chacun. Pour parvenir à cette compréhension qui favorisera les relations interpersonnelles, la communication et la discussion sont les clés de la réussite.

Chacune des personnes impliquées dans un organisme a également des droits reliés à son rôle et tous doivent se sentir solidairement responsables du respect de ces droits. Les sections qui suivent décriront les façons d'agir et d'être qui permettront le respect de ces droits, des valeurs de l'organisme et de sa mission ainsi que l'enrichissement des relations interpersonnelles.

Pour les personnes qui fréquentent MAM, nous nous engageons à :

- Accueillir les personnes avec disponibilité et ouverture,
- Adopter une attitude égalitaire,
- Reconnaître le plein potentiel et les compétences de chacun ainsi que la capacité de les mobiliser,
- Offrir une écoute centrée sur la personne dans le respect de ses besoins, de son rythme et de son vécu,
- Faire preuve d'empathie et d'une attitude de non-jugement,
- Reconnaître et accepter les différences,
- Respecter les limites des personnes,
- Éviter les traitements de faveur,
- Mettre en place des mécanismes qui assurent le respect de la confidentialité et de la vie privée,
- Offrir une information à jour, claire et pertinente,
- Respecter les choix de chacun.

À l'égard des bénévoles MAM (marraines, bénévoles et membre du CA), nous nous engageons à :

- Respecter les choix, les talents et les disponibilités des bénévoles,
- Intégrer les personnes bénévoles en les informant de la mission, des valeurs et des activités de l'organisme,
- Informer les bénévoles sur les possibilités d'implication et les conditions s'y rattachant,
- Offrir un milieu accueillant, convivial, ouvert et respectueux, favorisant un sentiment d'appartenance et l'acceptation des différences,
- Écouter et consulter les personnes bénévoles,
- Offrir de la formation pertinente aux personnes qui s'engagent,
- Promouvoir l'implication des membres au sein de MAM [gestion participative],
- Manifester notre appréciation, notre considération et notre reconnaissance.

À l'égard de nos collègues de travail, nous nous engageons à :

- Connaître les tâches et les responsabilités de chaque membre de l'équipe,
- Accepter et respecter le rôle distinct de chacune d'entre nous,
- Reconnaître les compétences des autres,
- Respecter le rythme et les différences des collègues de travail ( incluant le nôtre)
- Se soutenir et développer des collaborations pour maintenir le sens du travail d'équipe,
- Exprimer aux collègues nos incompréhensions et nos insatisfactions avec franchise et respect,
- Favoriser la discussion et les échanges professionnels entre collègues dans un climat de confiance,
- Respecter l'environnement de travail des autres,
- Partager de l'information utile,
- Offrir un milieu de travail stimulant, enrichissant, souple et reconnaissant,
- Se donner du temps d'échange, de ressourcement et de plaisir.

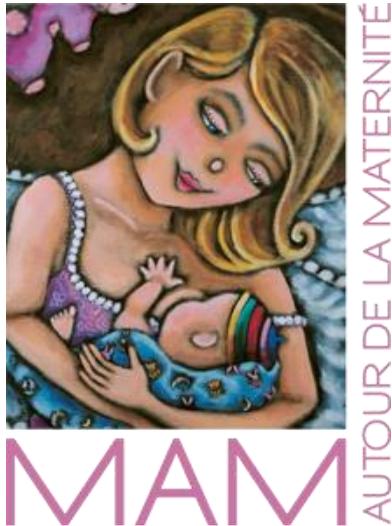
À l'égard de MAM, les membres s'engagent à :

Toutes avons un rôle particulier à jouer dans notre organisme et avons des responsabilités qui nous sont propres. Toutes, nous avons des responsabilités collectives à l'égard notre organisme.

- Respecter la mission, les valeurs et les objectifs de l'organisme,
- Se préoccuper du bon fonctionnement de l'organisme, entre autres en respectant ses engagements,
- Favoriser son développement,
- Faire la promotion et la défense de l'organisme.

Dans le cadre de notre désir de partager nos ressources avec notre communauté, ce code d'éthique est disponible à tous ceux qui le souhaitent..

Adopté en assemblée générale le 9 juin 2014



2060 Holmes, Saint-Hubert, J4T 1R8  
Informations 450 904-1458, ligne MAM 514 990-9626

